



Compte-rendu conseil municipal du 9 juillet 2018

Date de convocation : 2 juillet 2018

L'an deux-mille-dix-huit le neuf du mois de juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montembœuf.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Mrs TRAPATEAU – NEBOUT – MANIERE — BOURNIER – DELAGE – SARDIN - JACQUELIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes Mrs PERROCHEAU - PESTRE – BUNA - DUPUY-LUCE - BOUCHER

Nombre total de conseillers : 12
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres absents : 5

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Pierre BOURNIER

Mme DUPUY-LUCE donne pouvoir à Mme JACQUELIN

M. BUNA donne pouvoir à Mme MANIERE

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Mise à disposition de la licence IV ;
- Convention de mandat FDAC 2018 ;
- Admissions en non-valeur (budget assainissement) ;
- Achat réservoir d'eau du Petit Mairat ;
- Vente du terrain du lotissement communal le Petit Mairat ZK49 ;
- Avis sur principe de cession du village vacances à Logelia et rétrocession des Espaces Verts ;
- Numérotation des voies ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- Création d'un poste à temps non-complet pour accroissement temporaire d'activité.

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Monsieur le Maire demande si les conseillers approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 24/05/2018 envoyé avec la convocation.

Vote Pour : 9 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Mise à disposition de la licence IV**

Le Maire explique le projet d'ouverture d'un bar dans le Bourg de Montembœuf. Mme HARDY Karen a obtenu le permis d'exploitation le 22 juin 2018.

Pour pouvoir ouvrir son bar, et le temps d'acquérir une licence, Mme HARDY Karen a fait une demande de mise à disposition de la licence IV dont la commune est propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la licence IV de la commune auprès de l'étude notariale de Mes HAZA et DESSET à Montbron au prix de 45 € par mois, à réviser tous les ans.

Vote Pour : 9 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Convention de mandat FDAC 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de voirie du FDAC 2018, c'est la Communauté de Commune de Charente Limousine qui sera maître d'ouvrage :

- Elle effectue l'ensemble des démarches, la production des documents techniques et administratifs relatif à la passation des marchés et passe les marchés nécessaires aux travaux,
- Elle assure le suivi, l'exécution et le contrôle des travaux,
- Elle présente la demande de subvention, au titre de la commune, auprès du Conseil Départemental,
- Elle établit le bilan administratif, technique et financier de l'opération,
- Elle réceptionne conjointement avec la commune, les opérations terminées.

Les travaux doivent débuter dans la semaine, ils concernent la 3^{ème} tranche de la rue du Petit Mairat et la route de Puygorant, du village au pont.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté de Communes de Charente Limousine.

➤ **Admissions en non-valeur Budget Assainissement**

Le Trésorier a envoyé en mairie un courrier de demande d'admissions en non-valeur pour des titres émis sur le budget assainissement pour les exercices de 2013 à 2017. Il s'agit de 12 titres pour un montant total de 554,13 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget assainissement :

- Exercice 2013 : 30,11 €
- Exercice 2014 : 40,64 €

- Exercice 2015 : 122,63 €
- Exercice 2016 : 233,42 €
- Exercice 2017 : 127,33 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 554,13 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses à l'article 6541 au budget assainissement de l'exercice 2018.

➤ **Achat réservoir d'eau du Petit Mairat**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le propriétaire du réservoir d'eau potable du Petit Mairat, Section ZP n°40 situé le long de la D 16, a donné son accord pour la vente du réservoir. Cet achat permettrait à la commune de préserver et entretenir son petit patrimoine local.

L'actuel propriétaire souhaite continuer à utiliser un droit de puisage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (9 voix pour) :

- Autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix de 1 € symbolique,
- Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires auprès du notaire,
- Autorise le Maire à faire borner, si nécessaire, le terrain attenant au réservoir d'eau, et à signer les pièces s'y rapportant,
- Un droit de puisage sera laissé aux droits de la parcelle cadastrée ZP 40.

➤ **Vente du terrain du lotissement communal le Petit Mairat**

Une proposition d'achat du dernier terrain du lotissement communal, cadastré ZK 49, a été reçue en mairie. Le rendez-vous chez le notaire pour la signature du compromis de vente est prévu le 10 juillet au matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la vente du terrain du lotissement communal, cadastré ZK 49, au prix de 13 116 €,
- Autorise la Maire à signer les pièces nécessaires.

➤ **Avis sur principe de cession du villages vacances à Logelia et rétrocession des espaces verts**

La société Logelia, en date du 8 juin 2018, a accepté la proposition d'acquisition amélioration des logements du Village de Vacances pour l'euro symbolique.

La communauté de communes Charente Limousine, lors de son conseil communautaire du 11 avril 2018, a décidé de la restitution du Village de Vacances à la commune, et a demandé aux communes membres de délibérer pour la modification de ses statuts.

Le Maire explique que pour poursuivre les études de faisabilité de la réhabilitation des logements par Logélia, le conseil municipal doit donner son accord de principe sur cette cession et sur la rétrocession des espaces communs.

Logélia souhaite réhabiliter les gîtes dans le but d'agrandir son parc locatif, des espaces verts privés seraient créés autour de chaque maison et une partie des espaces verts serait rétrocédée à la commune. De nouveaux logements permettraient à de nouvelles familles de s'installer sur la commune et ainsi pérenniser l'activité des commerces locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord de principe sur la cession de l'ensemble immobilier du village de vacances et la rétrocession des espaces communs.

➤ **Numérotation des voies**

La liste des noms des rues de chaque village a été envoyée aux membres du Conseil en même temps que la convocation. Quelques changements ont eu lieu depuis :

- Chez Senelle : Route de Cherves devient Route de l'Ennui,
- L'Age Boisset : Impasse de la Vergne devient Impasse de l'Aulne

Monsieur Bournier explique également que le conseil municipal peut choisir de garder les noms des villages sur le nouvel adressage. Par exemple, un habitant de Chez l'Hiver, aura comme nouvelle adresse : Route de La Rochefoucauld, Chez l'Hiver, 16310 Montembœuf.

Les membres du Conseil souhaitent conserver le nom des villages dans le nouveau système d'adressage pour garder l'identité de chaque village.

➤ **Création d'un poste à temps non-complet pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire explique que suite à l'arrêt maladie d'un agent, le service technique est en sous-effectif. Il propose de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité, afin d'embaucher un agent en CDD sur une durée de 6 mois.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, acceptent la création de ce poste et autorisent le Maire à signer les pièces nécessaires.

Des démarches seront faites auprès du Pôle Emploi et du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

➤ **Questions diverses**

• **Changement du copieur de la mairie**

Monsieur BOURNIER explique que le copieur de la mairie va être changé. Un contrat de location a été signé avec la société BSI. Il avait été envisagé d'imprimer le bulletin municipal directement en mairie et de ne plus passer par l'imprimeur, cette option n'a pas été retenue pour privilégier la qualité d'impression actuelle.

- **Achat d'un jeu d'extérieur pour le parc de la Place des Platanes**

Des crédits sont prévus au budget pour l'achat d'un nouveau jeu pour le parc Place des Platanes. Monsieur BOURNIER propose à ceux qui le souhaitent de se réunir pour choisir ensemble ce nouveau jeu.

- **Bornes Incendie**

Plusieurs incidents ont eu lieu sur les bornes incendie de communes voisines. Ces incidents sont de plus en plus fréquents. Les bornes incendie étant de la responsabilité du Maire, il conviendrait de les sécuriser afin que personne ne puisse en disposer librement et ainsi restreindre leur accès aux seuls services de secours.

- **Mise en place de la fibre optique en Charente Limousine**

Monsieur BOURNIER explique que la société SFR était conviée au dernier conseil communautaire. Il a été annoncé que la commune de Montembœuf serait une des premières communes à être desservie par la fibre optique.

- **Pass Mobile**

Madame MANIERE explique qu'il n'y aura pas de permanence pass mobile en août. Les permanences devraient reprendre le jeudi 30 août.

Séance levée à 22h00

Le Maire,



Le Maire,
TRAPATEAU Jean-Marie